



PROJET PRÉSENTÉ AUX
MRC MEMPHRÉMAGOG ET
DE COATICOOK

DANS LE CADRE DU FINANCEMENT
RÉSERVÉ POUR LES PROJETS SUR
LA QUALITÉ DE L'EAU EN ESTRIE

PAR LA CRÉ de l'ESTRIE



**Association pour la protection du lac Massawippi inc.
Lake Massawippi Water Protection Inc.**

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	3
1. Présentation des promoteurs	4
1.1 Titre du projet;	4
1.2 Nom et coordonnées de l'organisme porteur et de la personne responsable du projet;	4
1.3 Statut légal de l'organisation, mission, clientèle cible, expertise dans le domaine du projet.	4
2. Description du projet	5
2.1 Ses objectifs généraux et spécifiques;	6
2.2 La problématique à laquelle il répond;	10
2.3 Les ressources humaines affectées au projet, leur profil professionnel et la répartition des tâches;	11
2.4 Le plan d'action pour la réalisation du projet avec l'échéancier;	13
2.5 Les partenariats;	14
2.6 Le territoire où se réalisera le projet;	15
2.7 En quoi le projet est structurant;	15
2.8 La ventilation des coûts et des revenus du projet pour l'ensemble de sa réalisation.	15
3. Résultats attendus	16
3.1 Description des résultats attendus par la réalisation de ce projet;	16
3.2 Les indicateurs de résultats qui permettront de mesurer la contribution du projet à l'amélioration de la qualité de l'eau	17
4. Documents complémentaires (description)	19

PRÉAMBULE

L'Association pour la protection du lac Massawippi est particulièrement fière de présenter ce projet.

En effet, il résulte d'un effort de concertation sans précédent et implique tous les acteurs du milieu. En ce sens, ce n'est pas notre projet, c'est celui du bassin versant. Nous réunissons ENFIN nos forces pour accomplir des actions concrètes, concertées, réfléchies et solidaires dans le but ultime de gérer nos eaux. Et, espérons-le, ce n'est qu'un début.

L'Association remercie tous ses partenaires de la table de concertation. Sans eux, le projet serait voué à l'échec.

Le projet est réaliste, doté d'un échéancier sérieux et d'un budget rationnel. Par ses actions antérieures et ses principes établis d'autofinancement et de saines gestions, l'Association a démontré sa capacité à assumer la coordination du plan sur 3 ans.

Puisqu'il faut un organisme porteur, l'Association est la seule intervenante de la table de concertation qui dispose des ressources humaines et matérielles pour gérer le projet. Toutes les actions prévues s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière St-François. Notre équipe s'est d'ailleurs assurée du concours permanent d'un membre du COGESAF au sous-comité de suivi.

L'impact régional, l'effet structurant et la pérennité du projet sont indiscutables. En fait, nous faisons le pari de devenir l'exemple régional en matière de gestion de bassin versant. Il ne fait pas de doute que les actions proposées auront un effet entraînant et que d'autres actions seront entreprises comme allant de soi.

Les acteurs principaux et les citoyens de notre bassin versant auront dès lors une vision globale qui se transformera en mentalité, la mentalité du respect et de l'attachement à l'intégrité de leur territoire.

Voilà un rêve qui pourrait bien devenir réalité.



Jacques Bernier, vice-président
Association pour la protection du lac Massawippi

1. Présentation des promoteurs

1.1 Titre du projet; BASSIN-FILTRE TOMIFOBIA MASSAWIPPI

1.2 Nom et coordonnées de l'organisme porteur et de la personne responsable du projet;

Association pour la protection du lac Massawippi inc.
Case Postale 2703,
North Hatley, QC
J0B 2C0
lacmassawippi@gmail.com
Roberto Toffoli, administrateur responsable
Michèle Gérin, dg APLM, coordination

1.3 Statut légal de l'organisation, mission, clientèle cible, expertise dans le domaine du projet.

Fondée en 1968, l'Association pour la protection du lac Massawippi est un organisme sans but lucratif (OSBL) soutenu par des membres et des donateurs. Son conseil d'administration est composé d'un maximum de 11 administrateurs.

MISSION

Dans une perspective d'environnement global et de développement durable, L'Association pour la protection du lac Massawippi a pour mission de préserver la santé du lac *Massawippi*, et, conséquemment, elle s'affaire en priorité à promouvoir l'amélioration de l'état de ses eaux, à la grandeur de son bassin versant.

Dans le but d'optimiser la qualité de vie aux abords du lac, elle se préoccupe également de ses rives, de ses habitats et de leurs effets visuel et sonore, de même que de l'utilisation respectueuse et sécuritaire de son plan d'eau à des fins sportives ou de plaisance.

Pour y parvenir L'Association pour la protection du lac Massawippi assumera quatre rôles principaux :

- veiller à la santé du lac *Massawippi*,
- informer et éduquer habitants et usagers,
- suggérer des solutions permanentes à partir d'analyses scientifiques
- agir en concertation avec le milieu

contribuant ainsi à assurer la pérennité de ce site naturel pour l'avenir.

L'Association pour la protection du lac Massawippi intervient donc auprès de toute personne, groupe de personnes, associations et corporations, publiques et privées, organismes gouvernementaux ou paragouvernementaux dont les activités, projets ou décisions peuvent avoir un impact sur les conditions

FINANCEMENT

Le **financement** de l'Association est assuré par :

- la cotisation des membres
- les donations ciblées
- le support récurrent de grands donateurs
- les subventions régionales, provinciales et fédérales, le cas échéant
- les «activités-bénéfiques»
- la vente de services relevant de son expertise
- la vente d'objets promotionnels

ACTIVITÉS

Les **activités** de l'Association, dans le cadre de sa mission, sont :

- expertises, analyses, embauche d'experts
- publication, édition
- travaux sur le terrain
- interventions politiques
- soutien technique aux membres, citoyens et corps publics
- ébauche et coordination de projets dans le bassin versant
- interrelation avec d'autres associations
- participation aux regroupements et fédérations reliées à sa mission (COGESAF, RAPPEL, etc.)

RÉALISATIONS CONCRÈTES

- Campagnes de sensibilisation des membres et des riverains aux problèmes de cyanobactéries, affichage et mise en garde (investissements 2006-2007: **16 000 \$**)
- Renaturation des berges du lac avec arbustes et plantes herbacées pour limiter le ruissellement, l'érosion et l'enrichissement du lac qui en découlent, sensibilisation du riverain (investissements 2007-2008-2009: **58 000 \$**, 2010 : **10,000.\$**). Visite complète des riverains des 5 municipalités, diagnostic des rives (2011-2012)
- Visite d'écoles des municipalités riveraines dans le but de sensibiliser la relève .
- Représentation auprès des municipalités pour trouver des solutions à des problèmes environnementaux locaux, comme le contrôle des embarcations motorisées, la protection des rives et l'adoption et l'application des règlements.
- Études de la qualité de l'eau, incluant l'analyse des coliformes fécaux, du phosphore et de la turbidité (En collaboration, Réseau de surveillance volontaire des lacs (2004-2012)
- Procédure systématique de suivi des cyanobactéries et mises en garde (2011)

- Participation à des projets de suivi de la qualité de l'eau (échantillonnages pour le suivi des tributaires par MRC Memphrémagog) (2004-2012). Avec le MDDEP (2012)
- forte implication dans la gestion et la production du rapport SAGE.
- Acquisition d'un milieu humide à Ste-Catherine-de-Hatley.
- Acquisition du parc Lobadanaki à North Hatley et installation de panneaux explicatifs sur les berges (investissement 195,000 \$)
- Publication depuis 2008, 3 fois par année, du journal Le Massawippi, outil de référence et de sensibilisation. Soutenue par le Pacte rural Memphrémagog en 2008, la publication, bilingue, comptait 12 pages et était distribuée dans les 5 municipalités riveraines du lac Massawippi.
Depuis l'automne 2010, le journal est financé uniquement par de grands donateurs, il compte 16 pages, est tiré à 6000 exemplaires et est distribué dans tout le bassin versant gratuitement (5600 portes). (investissement annuel : **38,000 \$**)
- Projet annuel estival, embauche d'étudiants (1980-2012)

En 2010 et 2011, l'Association a entrepris une réflexion d'envergure sur sa démarche afin de cibler efficacement ses objectifs. Un plan stratégique quinquennal a été adopté le 31 janvier 2012. Le projet de concertation sur les plans d'eau du bassin versant est l'un des éléments majeurs de ce plan lequel prévoit également un renouvellement progressif du CA avec représentation plus étendue sur ce territoire.

Depuis plusieurs années, l'Association s'est dotée d'une permanence sur le terrain en la personne d'un directeur général rémunéré, à temps partiel. Dans le cadre de son plan stratégique, l'Association a choisi d'accroître le temps alloué à la permanence afin de s'assurer d'un suivi efficace de ses actions et d'un maximum de visibilité au niveau de la sensibilisation de la population à sa mission.

2. Description du projet

Réduire la CHARGE SÉDIMENTAIRE de l'ensemble du réseau hydrographique du bassin versant du lac Massawippi, principalement, de tous les tributaires et fossés se déversant dans les rivières TOMIFOBIA et NIGER ainsi que dans le lac MASSAWIPPI

2.1 Ses objectifs généraux et spécifiques

Réunir tous les acteurs du milieu interpellés par la qualité de l'eau du bassin versant du lac Massawippi

Réaliser, dans un délai de 3 ans, 4 actions simples et efficaces :

1. Identification de la bande riveraine

La règle de la bande de 3 mètres, le long des cours d'eau en milieu agricole, et la règle de 1 mètre, le long des fossés, est bien connue des entrepreneurs agricoles et forestiers. Elle n'est pas ou peu respectée. Le projet prévoit convaincre tous les propriétaires, sur une base volontaire, de faire baliser leur terrain, tous les 50 mètres afin d'assurer la protection des rives et des fossés. La pose des balises se fera aux frais du projet, mais avec le consentement du propriétaire.



Le rôle de la bande riveraine est largement documenté. En lien avec l'objectif du présent projet, contentons-nous de rappeler que la bande de protection riveraine constitue une barrière physique limitant l'entrée de sédiments dans l'eau de surface du réseau hydrographique du bassin.

2. Entretien des fossés

Cette action a 2 volets, l'un agricole, l'autre municipal. L'application systématique de la méthode du tiers inférieur pour l'entretien des fossés est incontestablement devenue un incontournable en matière de contrôle de sédiments :

« L'utilisation des méthodes du tiers inférieur et du tiers inférieur bonifiée entraîne une réduction de l'érosion de l'ordre de 60 à 94 %. Plus la pente est forte, plus la réduction est significative. Dans les sites où la pente est de 10 %, le volume de matériaux érodés passe de 207 m³, avec la méthode traditionnelle, à 13 m³, avec celle du tiers inférieur. On constate que des gains économiques sont aussi liés à l'utilisation de la méthode du tiers inférieur par rapport à la méthode traditionnelle, puisqu'on note dans le cas de la première une réduction de 40 % du temps requis pour nettoyer 200 m de fossé. En ce

qui concerne la quantité de déblais, la réduction est de l'ordre des deux tiers avec l'utilisation de la méthode du tiers inférieur. » Évaluation environnementale et économique de la méthode du tiers inférieur pour l'entretien des fossés routiers, Pascal Monast Routhier



Les exigences de départ viendront des municipalités **et les frais relatifs seront assumés par elles dans l'exercice de leur mandat.**

L'intervention du projet se situera donc plus au niveau de l'établissement d'objectifs par municipalités, de la formation et du suivi. La formation sera offerte aux inspecteurs et aux entrepreneurs. Les conseillers municipaux recevront également une formation adaptée à leurs besoins afin que tous les intervenants de chaque municipalité soient sensibilisés à cette nouvelle ligne de conduite.

3. Cultures de couverture

Cette technique est connue depuis longtemps, mais peu utilisée en raison d'une méconnaissance des méthodes d'implantation et du peu d'effort de vulgarisation de la part des conseillers. Elle consiste à planter une culture compagne, généralement une graminée fourragère, avec la culture principale de la parcelle. Cette implantation peut se faire durant la saison de croissance de la culture principale ou après sa récolte. Le but est de limiter le plus possible les superficies de sol à nu, susceptible de subir une érosion hydrique lors de précipitations intenses. Cette technique est la plus efficace afin de limiter le transport de sédiments des parcelles en culture vers le réseau hydrographique d'un bassin versant agricole. Cet aspect du projet sera fait en étroite collaboration avec le réseau agriconseil et le MAPAQ dans le cadre de la ZIPP Tomifobia,



4. Ouvrages hydro agricoles

Il s'agit ici d'un ensemble d'aménagements implantés sur des parcelles en culture, en concomitance avec des pratiques culturales de conservation des sols, afin de capter et limiter le transport des sédiments provenant de la parcelle vers le réseau hydrographique du bassin. Cet aspect du projet sera fait en étroite collaboration avec le réseau agriconseil et le MAPAQ dans le cadre de la ZIPP Tomifobia,



2.2 La problématique à laquelle il répond

La rivière Tomifobia est le principal tributaire du lac Massawippi. Sa problématique complexe, la dégradation de la qualité de son eau, l'apport de sédimentation et/ou phosphore dans le lac Massawippi, constituent des préoccupations constantes depuis toujours. Ainsi, le bassin versant de la rivière Tomifobia, 430 km² dont 55 % en territoire agricole et plus de 30 % en culture active, est pointé du doigt comme étant l'un des grands facteurs d'éclosion de cyanobactéries au lac Massawippi.

« Sur les trente sous-bassins de l'Estrie évalués par le MAPAQ en 2003 et 2004, la rivière Tomifobia arrive deuxième au palmarès des rivières subissant la plus forte pression agricole (Cogesaf, 2006). La Table de concertation agro-environnementale de l'Estrie a retenu le bassin de la rivière Tomifobia parmi les cinq bassins versants prioritaires (MAPAQ, 2007a) »

En 2008, la MRC de Coaticook a entrepris une vaste opération de caractérisation systématique des foyers d'érosion du bassin versant de la Tomifobia. En 2009, la MRC Memphrémagog a emboité le pas pour la partie située sur son territoire. La banque de données résultant de cet exercice nous donne une image précise, localisée de tout le travail à faire. Cette banque de données ne sera utile que quelques années compte tenu de l'évolution naturelle des foyers d'érosion.

En 2010, la rivière Tomifobia a été déclarée Zone d'intervention prioritaire en phosphore (ZIPP) par le MAPAQ. Il y a donc, au moins jusqu'en 2013, une aide majeure possible du côté des agriculteurs. Cependant, les limites en termes d'effectifs ne permettront pas d'intervenir à grande échelle sans qu'un autre projet d'envergure apporte son soutien à

ce début d'action. La ZIPP est un catalyseur de départ, le projet est un moyen de rassembler les forces du milieu pour en décupler les résultats.

« La rivière Tomifobia présente la concentration de phosphore total la plus élevée. Ce tributaire est la principale source du lac Massawippi, ce qui fait en sorte que les charges de contaminants sont très préoccupantes. » David Curry MRC Memphrémagog février 2012

2.3 Les ressources humaines affectées au projet, leur profil professionnel et la répartition des tâches

RESSOURCES INTERNES

Les ressources proviennent d'abord des partenaires :

APLM : Concertation initiale, montage projet, bilan et suivi - Coordination et communications entre intervenants - Gestion de la conférence plénière et comptes-rendus Apport de temps et d'employés sur le terrain - Demande de financement et de soutien technique via Fondation Massawippi (2013) - Implication de RAPPEL le cas échéant.

Outre son Conseil d'administration, l'APLM peut compter spécifiquement sur l'expérience de ses vice-présidents, Jacques A Bernier, ingénieur et Jacques Foisy, homme d'affaires, sur son administrateur responsable Roberto Toffoli, agronome et sur sa directrice générale depuis 3 ans, Michèle Gérin.

MAPAQ : Le MAPAQ apporte son expérience technique principalement aux correctifs 3 et 4. Il est également le lien avec le **RACE** et le **MDDEP** à tous les stades du projet. Le RACE nous apporte le soutien scientifique et technique d'une ingénieure jr (Chloé Boucher) et d'une agronome (Marie-Andrée Audet) toutes deux spécialisées en contrôle d'érosion. Le MDDEP apporte son expertise et ses autorisations sur demande et participe en 2012-2013 à l'échantillonnage très poussé de la Tomifobia (30 semaines). Le MAPAQ et le RACE sont les 2 principaux contacts en matière agricole et assureront la formation et le soutien aux ressources spécifiquement employées sur le terrain pour le projet.

UPA : Elle est partie à la table de concertation. Son rôle est d'appuyer le projet en tant que partenaire, d'effectuer la promotion auprès de ses membres, d'apporter le soutien de son expertise au besoin et de suggérer des actions suivant l'évolution du projet.

COGESAF : Effectue le suivi quant au plan directeur de l'eau, apporte son soutien technique, apporte son aide aux demandes de financement, participe aux formations, apporte son expertise sur le terrain lorsque requis, contribue à la gestion globale du projet, prend part au sous-comité de suivi.

MRC : les 2 MRC participent au financement par l'intermédiaire de la CRE Estrie, elles apportent également le soutien technique aux municipalités et collaborent directement au moyen de leurs banques de données (caractérisation).

Parc Régional Massawippi : Le parc est un moteur important puisque ses membres bénéficieront directement des retombées du projet. Il apporte son appui politique et stratégique, il participe au financement 2013-14-15 (deuxième et troisième année) et se montre un leader auprès de ses municipalités membres.

Municipalités (9) : Le projet s'inspire du complet engagement de chacune des municipalités qui se traduira par des résolutions d'appui, la détermination d'objectifs fermes, la collaboration des inspecteurs et dg, la participation aux formations et la participation au suivi du projet.

RESSOURCES EXTERNES

Sous la responsabilité de la directrice générale de l'APLM, le projet prévoit l'embauche de :

Deux travailleurs autonomes affectés à la visite agricole et au soutien aux inspecteurs municipaux. Les candidats recherchés auront l'expérience de l'agriculture, la connaissance du milieu et une grande facilité de communication. Ils devront pouvoir travailler en équipe et être apte à consulter les banques de données de caractérisation du territoire. Ils travailleront à temps partiel avec l'objectif d'adapter leurs horaires pour maximiser leurs contacts avec les agriculteurs. Leur tâche spécifique est de convaincre les propriétaires d'accepter le piquetage de leurs rives et fossés. (Juin à novembre 2012 incl.)

Deux travailleurs salariés, préposés au piquetage, de juin à septembre 2012. Deux étudiants de niveaux postsecondaires, préférablement dans un domaine relié à l'environnement, ayant des connaissances de base en la matière seront affectés à la pose des piquets dans les secteurs autorisés.

Un travailleur salarié, préposé à la pose des piquets, de septembre à novembre.

2.4 Le plan d'action pour la réalisation du projet avec l'échéancier

Le plan d'action synthèse sous forme de tableau est annexé à la présente demande.

RÉSUMÉ

La phase 1 du projet se divise en 2 parties :

a) Collecte des informations et objectifs (juin à septembre 2012)

1. Cartographie des diagnostics d'érosion par municipalité
2. Identification des zones prioritaires d'intervention
3. Proposition d'objectifs par municipalité

b) Formation et accompagnement

Organisation de séances d'information afin de faire connaître et d'expliquer les correctifs proposés :

1. Identification de la bande riveraine (juin 2012)
2. Entretien des fossés (septembre 2012, mars 2013)
3. Ouvrages hydro-agricoles (automne 2012)
4. Culture de couverture (automne 2012)

Embauche et formation de 2 accompagnateurs aux fins d'assister les inspecteurs municipaux, visiter les propriétaires et déterminer les territoires à piqueter (juin 2012)

La phase 2 implante les correctifs proposés sur le terrain suivant les objectifs par municipalité :

1. Identification de la bande riveraine (juin à novembre 2012)
2. Entretien des fossés (septembre 2012 à juin 2013)
3. Ouvrages hydro-agricoles (été 2012, printemps 2013)
4. Culture de couverture (été 2012, printemps 2013)

2.5 Les partenariats

Le partenariat est à la source du projet, il en fait partie intégrante.

C'est la réunion de tous les acteurs du milieu interpellés par la qualité de l'eau du bassin versant du lac Massawippi et de la rivière Tomifobia qui permet la mise en œuvre de cette opération stratégique majeure. Sont joints à la présente demande les comptes-rendus des 2 réunions plénières en ayant précédé le dépôt.

Le consensus est veu que que toutes les parties impliquées doivent travailler ensemble et dans le même sens pour toute la durée du projet.

LISTE DES PARTENAIRES

MAPAQ	
MDDEP	Municipalité d'Ayer's Cliff
RACE (Réseau agriconseil)	Municipalité de Hatley
UPA	Municipalité de Stanstead Est
COGESAF	Municipalité de Barnston Ouest
MRC Memphrémagog	Municipalité d'Ogden
MRC de Coaticook	Municipalité de Ste-Catherine-de-Hatley
Parc Régional Massawippi	Municipalité du Canton-de-Hatley
	Municipalité de North Hatley

D'autres partenaires tels que la Fondation Massawippi et d'autres municipalités, notamment les villes de Stanstead et de Coaticook, s'ajouteront, suivant la nécessité, au fil des mois et l'avancée des travaux.

2.6 Le territoire où se réalisera le projet

Le projet se réalisera sur 3 ans et vise tout le bassin versant du lac Massawippi. Le territoire visé par la présente demande (juin 2012/juin 2013) se situe sur le flanc sud-est du lac Massawippi en partant du ruisseau Québec Lodge, direction sud, jusqu'à la frontière américaine.

Ainsi donc, des activités précises seront programmées dans 2 MRC, Memphrémagog, Coaticook, et dans les 6 municipalités suivantes : Hatley, Ayer's Cliff, Stanstead Est, Barnston Ouest, Ogden et Stanstead.

Le projet aura en outre des retombées sur les territoires de Ste-Catherine-de-Hatley, Canton-de-Hatley et North Hatley.

La présente demande, toutefois, ne vise que la première année du plan de 3 ans.

2.7 En quoi le projet est structurant

En fait, un formidable effort de concertation constitue la structure même de ce projet. La Tomifobia et son bassin versant ont fait l'objet de dizaines d'études, mais de peu d'actions concrètes.

Au fil des ans, de nombreux acteurs du développement durable s'y sont intéressés, chacun de leur côté, sans qu'un plan d'ensemble soit proposé.

L'idée maitresse du projet est la réunion de toutes les forces, tant au niveau municipal que gouvernemental, paragouvernemental, agricole, commercial ou citoyen.

Le projet, par son consensus, impose une structure à l'action concertée sur un territoire spécifique et étendu. Un immense pas en avant pour les vallées du Massawippi et de la Tomifobia.

2.8 La ventilation des coûts et des revenus du projet pour l'ensemble de sa réalisation.

L'évaluation des coûts sous forme de tableau détaillé est annexée à la présente demande.

RÉSUMÉ

Le coût total de l'an 1 est évalué à 196, 452 \$. Le coût sur 3 ans approchera, selon toute vraisemblance, 500,000 \$, tenant pour acquis que la poursuite du projet soit moins coûteuse que sa mise en place.

VENTILATION

La phase 1 est évaluée à 75,000 \$. De ce montant, il est prévu que 14,000 \$ seront assumés par l'APLM et ses partenaires.

La phase 2 coûtera 111,452 \$ dont 79,552 \$ seront assumés par l'APLM et ses partenaires. Une somme de 10,000 \$ est ajoutée à l'ensemble du budget pour le bénévolat estimé de façon très conservatrice à 670 heures réparties auprès de 85 bénévoles.

Description	APLM & PARTENAIRES	CRE (MRC Memphrémagog)	CRE(MRC Coaticook)	TOTAL
PHASE 1	14,000 \$	30,500 \$	30,500 \$	75,000 \$
PHASE 2	79,552 \$	15,950 \$	15,950 \$	111,452 \$
Bénévoles	10,000 \$	-	-	10,000 \$
TOTAL	103,552 \$	46,450 \$	46,450 \$	196,452 \$
%	53%	23.5%	23.5%	100%

La demande s'adresse donc aux 2 MRC, Coaticook et Memphrémagog, dans une proportion égale. Il est vrai que le territoire est légèrement plus grand à Coaticook. Par contre, les retombées positives s'étalent sur un bien plus grand secteur à Memphrémagog.

3. Résultats attendus

3.1 Description des résultats attendus par la réalisation de ce projet;

Rappelons d'abord que le projet s'étend sur 3 ans. Les résultats ci-après exposés sont attendus dans la première année, échéance, **juin 2013**.

- 64 élus municipaux ont reçu la formation de base générale du projet et l'ont endossé.
- 9 inspecteurs municipaux, 9 directeurs/directrices municipaux ont reçu la formation sur la bande riveraine et sur l'entretien des fossés.
- 10 entrepreneurs en excavation ont reçu la formation sur l'entretien des fossés.
- 200 km de bandes riveraines/fossés ont été piquetés
- 40 % des fossés municipaux du territoire sont entretenus, méthode 1/3 inférieur (entre l'automne 2012 et l'automne 2013), objectif 100% : automne 2014
- 10 entreprises agricoles ont choisi d'implanter une culture de couverture.
- 10 entreprises agricoles ont aménagé des ouvrages hydro agricoles

La première année d'un tel projet a un coût plus élevé, au pro rata, que les années suivantes. Les résultats escomptés tiennent compte du temps requis pour installer les habitudes, les mentalités.

Ainsi, la portée la plus significative, la première année, se concrétisera si nous réussissons à établir une vision globale pour le bassin versant à laquelle adhéreront tous les ses acteurs principaux. Le deuxième indice de réussite résidera dans notre capacité à conserver auprès des acteurs du milieu, l'esprit de concertation qui constitue le fondement de cette vision.

Si tel est le cas, les attentes pour les années subséquentes seront largement supérieures, toutes proportions gardées, et les coûts significativement moins élevés.

Plus encore, si nous parvenons à créer le souci permanent et concret de la gestion de l'eau chez les principaux acteurs du milieu, si ce souci devient ainsi une mentalité, les résultats seront exemplaires et iront bien au-delà de la simple description que nous pouvons en faire aujourd'hui.

En ce sens, l'investissement que nous faisons la première année sera déterminant.

3.2 Les indicateurs de résultats qui permettront de mesurer la contribution du projet à l'amélioration de la qualité de l'eau (proposer un maximum de quatre indicateurs).

a) indicateurs scientifiques

Malheureusement, la contribution de nos actions à l'amélioration de la qualité de l'eau ne se verra pas aussi rapidement qu'on le souhaiterait. Ce qui a pris des années à se dégrader ne se remettra pas en quelques mois.

Néanmoins, le projet prévoit des mesures d'échantillonnage accrues tant dans la Tomifobia que dans le lac Massawippi.

Ainsi, 30 échantillonnages seront effectués en 2012 par l'APLM, RACE et le MDDEP conjointement en plus des échantillonnages sporadiques des 2 MRC sur la Tomifobia.

Pour le lac, en collaboration avec le Réseau de Surveillance Volontaire des Lacs, l'APLM effectuera 5 échantillonnages/année, turbidité, phosphore et coliformes, sur 4 stations ciblées lesquelles feront également l'objet d'un suivi visuel de fleurs d'eau suivant le protocole du Réseau. Le programme, qui commencera en juin, est prévu pour 5 ans.

Cet accroissement des tests nous permettra, dans les limites de l'évolution des choses, de vérifier à court terme l'efficacité de nos démarches; il faut souligner d'emblée que nous n'attendons pas de résultats spectaculaires en une si courte période. Cette banque de données sera utile à plus long terme.

b) indicateurs d'étendue protégée

Les indicateurs de résultats seront plus probants en termes d'étendue protégée. Les études sérieuses faites en Estrie concernant l'entretien des fossés suivant la méthode du tiers inférieur nous permettront d'évaluer la baisse du taux de sédimentation au kilomètre entretenu. Le nombre de kilomètres fera donc foi de l'amélioration des cours d'eau dans le bassin versant.

De la même façon, mais avec moins de précision, il nous sera possible d'affirmer qu'il y a une baisse d'apport en phosphore et en nutriment en fonction du nombre de kilomètres piquetés et de bande riveraine naturalisée.

Quant aux deux autres correctifs, l'évaluation sera faite suivant le nombre d'hectares protégés.

c) indicateurs de persévérance

On qualifiera d'indicateur de persévérance, le degré d'intérêt soutenu que susciteront nos actions chez les différents acteurs du projet, chez les producteurs agricoles et chez les citoyens en général.

Il suffit que, dès la deuxième année, cette « façon de faire », cette vision soit implantée solidement et que la participation se continue en s'accroissant, même légèrement, et le projet aura été une réussite.

d) indicateurs de nouvel investissement annoncé

En complément aux indicateurs b et c, l'arrivée de nouveaux investissements, l'ajout de projets ou de correctifs additionnels à la table de concertation, seront, sans conteste, les indicateurs absolus qu'à défaut de résultats quantifiables sur la qualité, le milieu a, tout au moins (et ce n'est pas rien), pris en mains la gestion de l'eau de son bassin versant.

4. Documents complémentaires joints à la demande

ANNEXE 1 - RÉALISATIONS

Journal Le Massawippi été 2011

Journal Le Massawippi automne 2011

ANNEXE 2 - ORGANISATION

- Copie des états financiers au 31 mars 2012
 - bilan
 - état des résultats
- Liste des membres du conseil d'administration de l'organisation;
- Lettres patentes ou statuts de constitution;
- Résolution du conseil d'administration de l'APLM (10 avril 2012) autorisant le dépôt de la demande de financement et indiquant le nom de la personne autorisée à signer l'entente avec la CRÉ de l'Estrie;

ANNEXE 3 – TABLEAUX EXPLICATIFS

- Tableau synthèse du plan d'action
- Évaluation des coûts

ANNEXE 4 - APPUIS

- Lettre Parc Régional Massawippi,
- Résolutions : Village de North Hatley, Municipalité de Ste-Catherine-de-Hatley, Municipalité du Canton-de-Hatley, Village de Hatley, Village d'Ayer's Cliff ; Parc Régional Massawippi
- Compte-rendu de la réunion plénière de concertation du 30 janvier 2012
- Compte-rendu de la réunion plénière de concertation du 26 avril 2012

Le 3 mai 2012

Association pour la Protection du lac Massawippi inc.

Personne-ressource : Michèle Gérin, directrice générale 819-238-4410

lacmassawippi@gmail.com